

## MARCHE À SUIVRE - ORGANISATION DE TRANSPORT D'ORGANES AVEC L'ASSOCIATION CANADIENNE DES DONS D'ORGANES (ACDO)

Res	ponsabilité	Transr	nlant	Ouéhec
1769	punsabilite	Hallok	Jiani	Quenec

Pour Montréal : Le coordonnateur-conseiller clinique en journée bureau (JB)

Pour Québec : Le coordonnateur-conseiller clinique de garde

## Marche à suivre - Coordonnateur-conseiller clinique

- 1) Recevoir la demande du centre de transplantation (don vivant).
- 2) Compléter le formulaire TRA-FOR-003.
- 3) Inscrire la demande de transport au tableau de coordination.
- 4) S'assurer de donner un rapport verbal ou téléphonique à la personne qui sera responsable d'organiser le transport le lendemain.
- 5) Aviser les bénévoles de (ACDO) au minimum 2 heures avant le transport à effectuer.
- 6) Fournir à l'ACDO l'information suivante :
  - ☐ Motif du transport :
    - organe;
    - équipe.
  - ☐ Heure et lieu du départ
  - ☐ Heure de lieu de destination
- Demander aux bénévoles de contacter le coordonnateur-conseiller clinique pour confirmer le transport et le nom des bénévoles qui l'ont effectué.
- 8) Documenter les informations relatives au transport effectué dans le formulaire « Transports pour le don vivant ».
- 9) Confirmer à la coordonnatrice du CH que le transport a été effectué et lui donner les informations requises pour ses dossiers (ex. : heure d'arrivée au CH, nom du bénévole...).

## Marche à suivre - Responsabilité centre de transplantation don vivant

 Contacter le coordonnateur-conseiller clinique de Transplant Québec au minimum 24 heures avant le transport prévu (heures de bureau préférable) :

Pour Montréal : (514) 286-1414 option 2
Pour Québec : (418) 845-8145 option 0

- Si pas de réponse : 1-888-366-7338 option 1 + option 1 (Montréal) ou option 2 (Québec)

- 2) Transmettre au coordonnateur les informations suivantes :
  - nom et coordonnées de la personne qui fait la demande;
  - type d'organe et présence d'équipe de prélèvement/transplantation (nombre de personnes si équipe présente);
  - CH et département ou aéroport (avec adresse complète) d'origine;
  - CH et département ou aéroport (avec adresse complète) de destination;
  - date et heure prévues de la disponibilité de l'organe.

L'étiquette extérieure de la boîte d'organe doit contenir au minimum le type d'organe, le CH d'origine et adresse complète du CH de destination (pour les bénévoles).

- 3) Appel du coordonnateur de Transplant Québec qui confirmera verbalement le transport et le nom des bénévoles qui vont l'effectuer.
- 4) Aviser les salles d'opérations des centres d'origine et de destination de l'heure approximative du départ et arrivée de l'organe (selon vos besoins).

Aviser Transplant Québec en cours de processus s'il y a des changements quant à l'heure de la disponibilité de l'organe.

Date d'entrée en vigueur : 2012-10-25